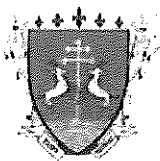


**COMMUNE
SAINT THURIAL**



**DÉPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**ARRONDISSEMENT
RENNES**

Conseillers : 19

Présents : 16

Votants : 17

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 1er octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Four à Chaux, sous la présidence de Monsieur David MOIZAN, Maire.

Date de la convocation : 25 septembre 2020.

Présents : D. MOIZAN, AF. PINSON, V. LEROY, A. AUBIN, D. DAHYOT, AM. PERRAULT, G. LERAY, E. DAVID, M. COQUELLE, L. CITEAU, R. PIEL, S. LE TROADEC, M. FAURE, JC. PENIGUET, A. BUARD, P. LEFEUVRE.

Excusés: J. CLERMONT, L. HERVOCHE

Absent : G. BERTHELOT

Pouvoirs : J. CLERMONT à AM. PERRAULT

Secrétaire de séance : AF. PINSON

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame AF. PINSON est désignée comme secrétaire de séance par le conseil municipal.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION**

Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité.

➤ **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

- ✓ Participation OGEC année scolaire 2020-2021
- ✓ Actualisation du prix de la redevance assainissement
- ✓ Tarifs mise à disposition petite salle du four à chaux pour les réunions d'entreprises

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **2020-061 : PARTICIPATION FINANCIERE 2020-2021 OGECE ÉCOLE ST JOSEPH**

Madame A. AUBIN, adjointe aux affaires scolaires, rappelle les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée fixées dans la convention signée entre la commune et l'école privée SAINT JOSEPH, ainsi que la méthode de calcul retenue : lissage des effectifs de l'école publique sur les deux années scolaires passées (8/12ème de l'effectif à la rentrée scolaire N-2 + 4/12ème de l'effectif à la rentrée scolaire N-1), puis intégration des effectifs lissés obtenus au tableau des dépenses constatées pour l'école publique pour l'année N-1.

On obtient ainsi un montant annuel de subvention alloué à l'école privée pour l'année scolaire 2020-2021, comme l'indique le tableau ci-dessous.

ÉLÈVES COMMUNE	Participation = 83 620.50€	Effectifs école privée rentrée 2020 (sans les hors commune)	Estimation du coût d'un élève après calcul
Primaires	21 662,10 €	54	401,15 €
Maternelles	61 958,40 €	42	1 475,20 €

ÉLÈVES HORS COMMUNE	Participation = 1 876.35€	Nombre élèves école privée pris en compte pour les hors commune (2%)	Estimation du coût d'un élève après calcul
Primaires	401,15 €	1	401,15 €
Maternelles	1 475,20 €	1	1 475,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres en présence,
 -valide le montant annuel de 85 496.85€ (soit 7124.74€ mensuels) d'octobre 2020 à septembre 2021.
 -atteste que cette somme sera prévue au BP communal 2021 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », et autorise par anticipation l'inscription de la somme de 21 374.22€ au budget 2021 afin de couvrir le versement à l'association OGECE de l'école privée SAINT JOSEPH des mois de janvier à mars 2021.

➤ **2020-062 : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021**

Monsieur D. DAHYOT, adjoint aux finances, informe le conseil que la SAUR a demandé à ce que la commune statue sur la revalorisation pour l'année 2021 de la redevance assainissement collectif, recouvrée par ses services.

Pour information, les anciens tarifs étaient de :

- Pour la part proportionnelle : 1,47 euros HT par m³
- Pour la part abonnement : forfait de 16 euros.

Sur avis de la commission finances réunie le 25 septembre, il est proposé de maintenir ce tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le maintien du montant de la redevance comme mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

➤ **2020-063: TARIFS MISE A DISPOSITION PETITE SALLE DU FOUR A CHAUX AUX ENTREPRISES DURANT LA CRISE SANITAIRE (COVID-19)**

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par des entreprises de la commune afin de mettre à disposition des salles permettant le respect des gestes barrières, et notamment les règles de distanciation, dans le cadre du contexte sanitaire (COVID-19).

Il propose ainsi, afin de leur permettre d'organiser leurs réunions ou formations, de mettre en place une tarification pour la location de la petite salle du four à chaux, déjà mise à disposition pour les associations. La proposition du bureau municipal, réuni le 29 septembre est de 86 euros par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la mise à disposition de la petite salle du four à chaux dans les conditions fixées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette décision.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ **Compte-rendu des délégations du conseil municipal au Maire pour les affaires courantes** (en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation que le Conseil municipal lui a accordée par délibération n° 2020-026 en date du 27 mai, il est demandé aux membres de prendre note des décisions ci-dessous.

Devis signés

- SDE opération rénovation éclairage rue des Jeannettes: 16 532.23€ HT à la charge de la commune (pour 30 058.60€ HT de dépenses totales)
- Spectacle compagnie de danse « pied en sol »: 400€ TTC

Autres : néant

- ✓ **Dossiers en cours Communauté de Communes de Brocéliande (CCB)**

Le tableau récapitulant les DIA traitées par la Communauté de Communes a été préalablement transmis aux membres du conseil municipal lors de l'envoi de la convocation.

- ✓ **Dotations et subventions :** néant

✓ Document(s) transmis au conseil municipal par mail depuis la réunion précédente :

Compte-rendu réunion présentation du 10 septembre sur le Service de Gestion Comptable de Montfort.
Aucune remarque ni observation formulée de la part des membres du conseil municipal sur ces documents.

✓ Autres :

-Composition groupe de travail future maison médicale : J. CLERMONT, AM. PERRAULT, V. LEROY, AF. PINSON, S. LE TROADEC

-Composition groupe de travail réflexion extension cantine : A. AUBIN, E. DAVID, AF. PINSON, JC. PENIGUET, L. CITEAU

-Représentation de la commune de Saint Thurial au sein du comité de pilotage sur l'étude de la continuité des landes d'Ille-et-Vilaine (conservation, protection et valorisation..) : M COQUELLE

-Intervention de Monsieur le Député Gaël LE BOHEC : présentation de son parcours, rappel des fonctions du député, tour de table et questions ouvertes.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H10.

Affiché le 05 octobre 2020,

La Secrétaire de séance,
AF. PINSON

Le Maire,
D. MOIZAN

